

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR08.60PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 417'000.-- pour l'étude
de deux plans de quartier.**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville, le mardi 20 janvier 2009
Elle était composée de Mesdames Soufia Fekih et Sarah Winteregg ainsi que Messieurs Jacques Fivaz, Patrick-Louis Duruz, Johann Gillieron, Alfons Reiter, Vassilis Venizelos et Jean-David Chapuis désigné comme rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, Charles Truchot, chef de projet URBAT, et Markus Baertschi, Architecte, que nous remercions pour leurs informations.

Plan de Quartier du Parc Piguet.

Le PQ du parc Piguet a été approuvé par la Municipalité en 1996, elle estimait avoir fait les choses au mieux en concentrant les bâtiments le long de la rue du Valentin, et pensait ainsi préserver les arbres du parc et ouvrir ce magnifique endroit à la population yverdonnoise.
L'achat du parc par la commune avait également été évalué mais, le prix estimé (env. fr.6'000'000.-) était trop élevé pour le budget, déjà largement déficitaire durant ces années.

Le projet actuel présenté par les promoteurs ne satisfait pas la Municipalité qui fait recours une première fois. La Municipalité demandait que des espaces puissent être ouverts le long de la façade pour qu'une partie du parc puisse être vue depuis la rue du Valentin et que ce côté soit plus variée et séquencée (116 mètres sans coupure).

Le recours de la Municipalité est rejeté par tribunal cantonal qui a estimé le projet conforme au PQ. La Municipalité a refusé une nouvelle fois le permis de construire invoquant l'art.77 LATC et c'est pourquoi un projet concret de nouveau plan de quartier doit être présenté.

Les principaux objectifs du nouveau PQ :

Rattachement du parc Piguet au triangle vert situé à l'angle de la rue des Philosophes et de celle du Valentin en supprimant la route qui rejoint la rue des Jordils.

Mise en valeur des vestiges archéologiques (Castrum et dernières découvertes).

Possibilité de cheminement à l'intérieur du parc pour tous (droit de passage ou achat d'une partie du terrain par la commune).

Et les 2 propositions déjà formulées, ouverture depuis la rue du Valentin et moins d'uniformité de la façade.

Si le tribunal refuse d'entrer en matière, les promoteurs pourront commencer la construction. Le crédit demandé ne sera pas dépensé, mis à part les frais déjà engagés.

Plan de Quartier de Clendy

Lors de la vente, par AGIP, du terrain concerné, la commune a fait une offre qui n'a pas été retenue. Le projet, présenté par les promoteurs, menace l'homogénéité d'un habitat composé de villas isolées sur leurs parcelles, implantées en retrait de la rue et entourées de jardins clos. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de s'opposer à ce projet en application de l'art.77 de la LATC. Elle doit présenter un nouveau projet de PQ dans les délais.

Conclusion :

La commission demande que la Municipalité puisse anticiper l'étude des différents PQ pour connaître ceux qui sont susceptible de poser des problèmes et éviter par cela le recours à l'article 77 de la Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire. Elle demande également que le conseil soit informé des modifications apportées aux différents Plan de Quartier.

La commission a amendé le préavis en rajoutant un article :

Article 3.

Le présent préavis est considéré comme réponse de la Municipalité à la motion du 4 septembre 2008 de Mme Sarah Winteregg.

Au vu de ce qui précède, la commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 tel que présenté par la Municipalité ainsi que l'article 3 amendé.

Jean-David Chapuis

Yverdon-les-Bains, le 21 janvier 2009